



Plan de Reprise d'Activité



Suite à la pandémie, vous avez très certainement mis en œuvre votre Plan de Continuité d'Activité (PCA) ce qui vous a permis de maintenir les activités essentielles de votre entreprise.

Vous avez peut-être également dû interrompre une partie de vos activités, notamment industrielles, et nous vous conseillons de préparer le redémarrage de vos installations dans le cadre de votre Plan de Reprise d'Activité (PRA). Ce plan a pour objectif de vous aider à rétablir le plus rapidement et dans des conditions optimales, une situation de travail " normale " et sécurisée.

Anticipation et Planification sont les maîtres mots de cette étape, afin d'éviter de créer un sur-risque.



Avant tout redémarrage d'activités sur votre site industriel ou commercial, nous vous conseillons de constituer une cellule ou comité interne de redémarrage qui

sera en charge de suivre et de coordonner votre plan de reprise, en lien avec la cellule de gestion de crise de l'entreprise.

Cette " cellule de redémarrage " aura pour mission de réaliser un état des lieux complet du site portant sur :

- intégrité du site (bâtiments, équipements de production, clôtures, etc...) ;
- les éléments de sécurité ;
- les ressources nécessaires (utilités, matières premières...) ;
- la supply chain (autres usines, sous-traitants, partenaires, lieux de stockages des produits finis) ;
- les systèmes informatiques ;
- les chantiers éventuels (arrêtés à cause de la pandémie) ;
- la maintenance (reports éventuels) ;
- les ressources humaines.

Chaque intervenant de la cellule de redémarrage sera responsable de la réalisation d'une ou plusieurs actions, avec délégation le cas échéant. La collecte et l'analyse de l'ensemble de ces données permettra à votre cellule de redémarrage de valider les conditions de reprise d'activités sur votre site et à votre cellule de crise de travailler sur le retour d'expérience et l'anticipation de futurs événements majeurs et des éventuels nouveaux modes de fonctionnement de l'entreprise.



Sommaire

✓ Plan de Reprise d'Activité	1
✓ Détails des points de vérification	2
✓ Comment préparer la reprise ? Notre solution solidaire pour les entreprises et les salariés	4
✓ Liens utiles / Contacts	10

Détails des points de vérification

➔ Intégrité du site

- Vérifier l'état général des bâtiments (toiture, portes d'accès...).
- Vérifier l'état général des extérieurs (clôtures, éclairage...).
- Rechercher tous signes d'Intrusion / Malveillance.
- S'assurer qu'il n'y a pas eu de Vols (présence de tous les équipements).
- S'assurer de l'intégrité des équipements de production (présence de fuites, niveau des rétentions...).
- Regarder s'il n'y a pas eu de dégradations éventuelles liées à des animaux (notamment les rongeurs).
- Réaliser une remise à niveau de tous les équipements avant le redémarrage.
- Réaliser un nettoyage et une désinfection permettant de pouvoir maintenir des équipes opérationnelles sur site.

🔒 Eléments de sécurité

- Faire un bilan de l'état des consignations (quelle que soit l'énergie concernée).
- Faire un point sur les systèmes et reports d'alarmes (vérification fonctionnement et seuils).
- Réaliser un audit des équipements de sécurité sur machine (arrêt d'urgence, barrières immatérielles, sirène, etc...).
- Y aurait-il des contrôles spécifiques à faire (suite à arrêt prolongé, par exemple).
- Faire un état des lieux des équipements de sécurité Incendie / évacuation (présence, emplacement, intégrité, alarmes sur centrales...).
- Tester les groupes électrogènes.

🔗 Supply chain

- S'assurer, si besoin, de la disponibilité des autres usines du groupe, des sous-traitants et des partenaires indispensables au bon fonctionnement de l'usine.
- Identifier les activités prioritaires à mettre en place.

☑ Ressources nécessaires

- Réaliser l'état des lieux des utilités disponibles (attention aux réseaux fermés).
- Réaliser l'état des lieux des matières premières disponibles (stock disponibles, commandes en cours, commandes supplémentaires, etc...).
- Faire une évaluation de la montée en charge énergétique : le redémarrage va nécessiter une demande en énergie (si besoin, se coordonner avec les usines voisines sur le timing des redémarrages...).

🔌 Systèmes Informatiques

- Prendre en compte l'Informatique " administrative et bureautique " & l'Informatique " industrielle ".
- Vérifier l'absence d'une possible contamination latente des systèmes ?
- Vérifier l'état des systèmes : y a-t-il des mises à jour à réaliser ?
- Faire un rappel auprès des utilisateurs : rappel des bonnes pratiques (notamment pour les périphériques extérieurs et l'utilisation d'appareils personnels) alors que la période est propice aux attaques Cyber.
- Réaliser le référencement des machines empruntées par les collaborateurs (reconstitution des parcs informatiques).





Ressources humaines

Faire le point concernant les personnels sur les points suivants :

- disponibilité (travail en effectif réduit, en équipe, en horaires décalés...);
- compétences (état des compétences indispensables, habilitation, validité après interruption, besoin de mise à niveau après interruption...);
- conditions de travail (aménagement, procédures de travail adaptées, mesures sanitaires spécifiques Covid-19, équipements de protection individuelle, etc...);
- évaluation des conséquences de l'interruption sur les collaborateurs (chômage partiel, motivation, adhésion à la stratégie, etc...);
- étude de l'opportunité de mise en place d'une Cellule psychologique ou d'écoute.

Chantiers éventuels

- Faire un état de situation des chantiers sur site, arrêtés suite à la pandémie, et de leurs conséquences éventuelles sur le bon fonctionnement du site.

Retour d'expérience et Anticipation

- Capitaliser sur les retours d'expérience (REX interne et externe).
- Se préparer pour la prochaine fois : anticiper une possible seconde vague de contamination et toute autre forme de risque pouvant générer pour l'organisation une indisponibilité du personnel, de l'environnement susceptible de lui apporter du secours, à court, moyen et long terme.
- Mettre à jour sa cartographie de risques et les plans d'actions associés y compris gestion de crise/ PCA/PRA, ...
- Anticiper ce que sera la nouvelle normalité des activités post COVID-19 : hausse du télétravail ?
- Envisager de restructurer les chaînes d'approvisionnement (plus locales ? Plus courtes ?).

Maintenance

- S'appuyer sur les procédures de remise en service / redémarrage.
- Etudier l'état du planning de maintenance et définir les priorités (GMAO, fichiers de suivi...).

Note sur les vérifications périodiques des équipements de travail ou des installations auxquelles l'employeur doit procéder ou faire procéder :

“ Le renouvellement des vérifications à la charge de l'employeur entre également dans le champ d'application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 qui a pour effet de reporter le délai dans lequel doit être accompli tout acte à la fin d'une période ne pouvant excéder deux mois courant à compter de la date de la cessation de l'état d'urgence sanitaire augmentée d'un mois (soit, à ce jour le 24 juin 2020, mais cette date pourra être modifiée en fonction de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire) ”.
Ainsi, quelle que soit la vérification concernée, l'employeur est réputé avoir satisfait à son obligation si le renouvellement des vérifications arrivant normalement à échéance entre le 12 mars 2020 et le 24 juin 2020, est réalisé avant le 24 août 2020.
Attention, lorsque l'entreprise à recourt à des organismes de vérification, il lui est recommandé de s'adresser au plus tôt à eux afin de planifier le report des vérifications et ce afin d'éviter une surcharge des organismes à l'issue de la période d'urgence sanitaire.
A contrario, cette disposition n'est pas applicable aux vérifications initiales conditionnant la mise en service d'un équipement de travail ou d'une installation.

Comment préparer la reprise ?

Déconfinement progressif



Post confinement



Salariés sur site

- Désinfection des locaux
- Sécurité sanitaire
- Respect des gestes barrières
- Tests, masques, gants, visières...
- Préparation du retour des équipes
- Transports
- Soutien des fonctions supports



- Mobilisation des salariés
- Protection des clients
- Consignes...

Salariés à distance

- Maintien du lien avec l'entreprise
- Gestion du télétravail
- Accompagnement managers
- Soutien psychologique



- Retour sur site
- Garde d'enfant / Soutien familial
- Aide à la reprise



Nos solutions solidaires pour les entreprises et les salariés

Accompagner nos clients aux travers de solutions / services adaptés à la situation



Une sélection de services et de prestataires pour favoriser le bien-être et la santé de vos salariés

▪ 5 services sélectionnés, auprès de 3 prestataires

Des sessions d'information et de formation à destination des salariés

La formation de référents sur l'aide à la reprise

L'intervention d'ostéopathes sur le lieu de travail

Une ligne d'écoute psychologique

Des services pour les salariés aidants

1

Des sessions d'information et de formation à destination des salariés

 **Constat** : des situations inédites pour vos salariés : télétravail long et intensif, reprise du travail après une longue période d'inactivité, gestes barrières à acquérir, etc... des situations complexes, parfois difficiles à vivre, présentant des risques pour leur santé et leur bien-être.

Des sessions de formation / information pour accompagner vos salariés

Des thèmes nombreux, à la carte	Trois formats d'intervention	Des tarifs négociés
<ul style="list-style-type: none">▪ Bons comportements lors d'une reprise d'activité▪ Gestes et postures▪ Télétravail▪ Sommeil▪ Nutrition▪ Addictions▪ Etc...	<ul style="list-style-type: none">▪ En live digital : webinaires, visio (teams, etc...)▪ En e-learning sur une plateforme dédiée ou sur votre plateforme▪ En présentiel	<ul style="list-style-type: none">▪ En live digital : 150€ HT / séance de 30 minutes, max 30 personnes (puis tarif progressif)▪ En e-learning : 9€ HT / séance / salarié de 30 minutes▪ En présentiel : 450€ HT / ½ journée, 690€ HT / journée

2 La formation de référents sur l'aide à la reprise

 **Constat** : le retour de vos salariés va vous poser de nouvelles questions d'organisation : comment accompagner sur le terrain vos salariés à leur retour ? Pour la mise en place des gestes barrière, l'animation de réveil musculaire, etc...

La formation de référents pour l'aide à la reprise

Des thèmes nombreux, à la carte	Deux formats d'intervention	Des tarifs négociés
<ul style="list-style-type: none">▪ Gestes et postures▪ Gestes barrière▪ Réveil musculaire▪ Gestion du stress▪ Etc...▪ Les animations peuvent être spécifiques à votre secteur d'activité et votre entreprise	<ul style="list-style-type: none">▪ En live digital : webinaires, visio (teams, etc...)▪ En présentiel▪ (Pas d'e-learning pour permettre une interactivité et une réelle pédagogie)	<ul style="list-style-type: none">▪ En live digital : 240€ HT / séance d'1 heure, max 10 personnes▪ En présentiel : 450€ HT pour ½ journée

3 L'intervention d'ostéopathes sur le lieu de travail

 **Constat** : les salariés en télétravail peuvent adopter de mauvaises postures, et peuvent développer des troubles musculo-squelettiques. Par ailleurs, certains salariés vont reprendre une activité physique sur site après 1 à 2 mois d'inactivité :
→ risques de blessures.

La formation de référents pour l'aide à la reprise

Deux types d'intervention	Des modalités pratiques efficaces	Des tarifs négociés
<ul style="list-style-type: none">▪ Des audits sur site, permettant de diagnostiquer les troubles musculo-squelettiques de vos salariés, et l'apport de recommandations et de solutions▪ Des soins sur site pour les salariés qui le souhaitent	<ul style="list-style-type: none">▪ Une communication en amont▪ L'inscription des salariés par une interface en ligne▪ Un reporting régulier, détaillant notamment les pathologies rencontrées	<ul style="list-style-type: none">▪ Audit : 450€ HT / ½ journée, 690€ HT / journée▪ Soins : 50€ / consultation → facturation à chaque salarié, puis remboursement par le régime frais de santé, ou facturation globale à l'employeur

4 Une ligne d'écoute psychologique

 **Constat** : vos salariés vivent une situation inédite, et dans certains cas difficiles : isolement, inquiétude quant à leur avenir, épuisement, situations personnelles complexes, etc. Certains vivent aussi des situations de deuil. Un accompagnement peut être bénéfique pour les aider à surmonter ces difficultés.

La formation de référents pour l'aide à la reprise

3 numéros gratuits	Une alternative : la mise en place d'une ligne dédiée à vos salariés en 48h
<ul style="list-style-type: none">▪ Croix Rouge : soutien psychologique pour les personnes vulnérables ou en isolement social au 09 70 28 30 00▪ Ministère des solidarités et de la Santé : soutien psychologique pour tous au 0800 858 858▪ Association SPS : soutien psychologique dédié aux soignants au 0805 23 23 36	<ul style="list-style-type: none">▪ Un accès direct, 24h/24 et 7j/7, par téléphone, SMS ou e-mail▪ Un soutien des salariés dans leurs difficultés personnelles et professionnelles▪ Des psychologues cliniciens uniquement▪ Une évaluation des risques liés à l'état émotionnel de l'appelant▪ Un partenaire de qualité : Rehalto / WorkPlace Options▪ Un tarif négocié : à partir de 2 000 € / mois, appels illimités

5 Des services pour les salariés aidants

 **Constat** : les salariés aidants d'une personne dépendante sont particulièrement en difficulté dans cette période de crise, en particulier à cause de la non disponibilité des services habituels, qui peut générer épuisement et découragement.

Une plateforme de collaboration et de services

Une application gratuite proposant	Un accès privilégié à la version premium de l'application
<ul style="list-style-type: none">▪ Un agenda partagé, permettant de coordonner les aidants▪ Des to-do lists partagées▪ Le partage de documents▪ L'accès à un large panel de services (payants), parmi 3 200 structures professionnelles et associatives : garde d'enfants, télé-assistance, aide à domicile, accès à des experts, soutien scolaire, entretien de la maison <p><i>Note : réduction d'impôts pour services d'aide à la personne</i></p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Des services supplémentaires : carnet de liaison, organisations illimitées, accès web, événements et tâches par SMS, etc...▪ Un tarif négocié : 37,50€ / an au lieu de 49,90€ / an (- 25 %)



Favoriser l'entraide entre entreprises et la mise en relation directe

Une plateforme solidaire et collaborative entre clients de Gras Savoye Willis Towers Watson

- Une offre créée par nos clients pour nos clients

Création d'une plateforme solidaire et collaborative

Cette plateforme est également accessible aux entreprises non clientes de Gras Savoye Willis Towers Watson (en proposition ou recherche)

Service de “ mise en relation simple ”, Gras Savoye Willis Towers Watson ne retirera aucun bénéfice de l’opération.

Notre action vise uniquement à permettre la mise en relation d'entreprises, dans **un but non rémunéré d'entraide**, et sans aucune garantie de Gras Savoye Willis Towers Watson sur les produits ou services proposés.

Il reviendra aux entreprises désirant acheter auprès de ces fournisseurs de vérifier la qualité des produits ou services proposés et de s'assurer de leur adéquation à leur besoin.

- Une gamme de prestations et de solutions assez fournie

Prestations opérationnelles au 2 juin 2020

Mise en sécurité des locaux	Sécurité des salariés	Accompagnement des familles
Nettoyage des locaux Thermomètre Caméra thermique Plexi glace & protections d'accueil	Masque tissu Masque chirurgical Masque FFP2 Gel hydro-alcoolique Ecran de protection visage Gants Lingettes désinfectantes Sur blouse Test Covid	Soutien scolaire Colonie de vacances

Prestations à l'étude



Plateau repas



Crèche / Garde d'enfants

**? Votre prestation
Que vous soyez client ou non**

Le réseau d'entraide solidaire entre clients de Gras Savoye Willis Towers Watson

▪ Une offre créée par nos clients pour nos clients

Exemple de fourniture de masques



Masque tissu



Masque chirurgical grand public



Masque FFP2

A ce jour, sont proposés plusieurs types de masque par plusieurs fournisseurs :

- du masque (papier simple, tissu ou chirurgical) ;
- au masque le plus évolué (type FFP2) ;
- les tarifs commencent à 0,65€ HT l'unité.

Les délais de livraison sont rapides (environ 5 jours, France entière).

Exemple de solutions de tests en laboratoires



Test Covid

Les laboratoires d'analyses pratiquent le test par Sérologie et/ou PCR :

ces laboratoires sont implantés partout en France et ils peuvent également se déplacer en Entreprise (conditions à définir et minimas requis) / ils peuvent fonctionner en mode " Drive " disponibles immédiatement.

Par ailleurs : Les test rapides type salivaires ou TRODs sont en cours de référencement.



Pour accéder à ces offres



Si vous êtes clients, contactez votre chargé de clientèle habituel.

Il vous communiquera les coordonnées des entreprises.



Si vous n'êtes pas clients, prenez contact sur notre site :

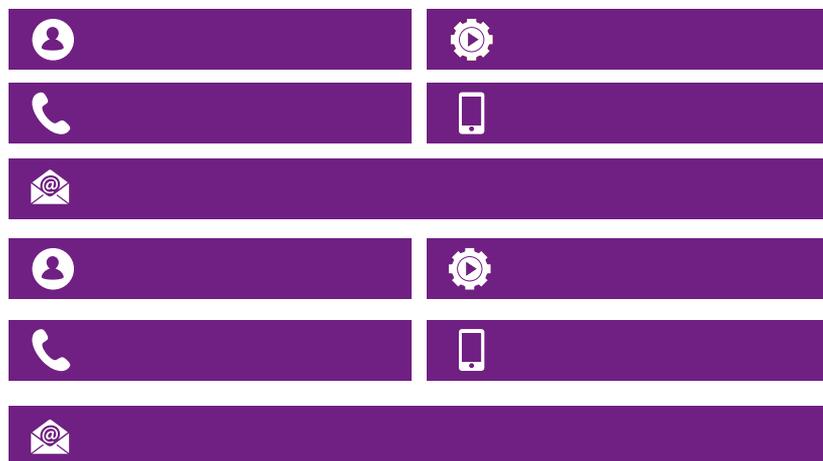
<https://bit.ly/SOLICONNECT>

Les équipes de **Gras Savoye Risk Consulting** sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de vos **Plans de Continuité d'Activité (PCA)** et **Plans de Reprise d'Activité (PRA)**.

Liens utiles

- ✓ Chambre de Commerce et d'Industrie - Covid 19
<https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise>
- ✓ Plan national de prévention et de lutte " Pandémie grippale ", document d'aide à la préparation et à la décision, SGDSN
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_Pandemie_Grippale_2011.pdf
- ✓ Ministère de l'Environnement - Informations concernant le maintien des contrôles de sécurité sur les sites industriels :
<https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/covid-19-retrouvez-lensemble-des-actions-engagees-ministere>

Vos contacts Gras Savoye Willis Towers Watson



Créer de la transparence et de la confiance aujourd'hui pour un avenir plus durable
www.willistowerswatson.com/fr-FR

A propos de Willis Towers Watson

Willis Towers Watson (NASDAQ : WLTW) est une entreprise internationale de conseil, de courtage et de solutions logicielles qui accompagne ses clients à travers le monde afin de transformer le risque en opportunité de croissance.

Willis Towers Watson compte 45 000 salariés présents dans plus de 140 pays et marchés. Nous concevons et fournissons des solutions qui gèrent le risque, accompagnent les talents et optimisent les profits afin de protéger et de renforcer les organisations et les personnes. Notre vision, unique sur le marché, nous permet d'identifier les enjeux clés au croisement entre talents, actifs et idées : la formule qui stimule la performance de l'entreprise. Ensemble, nous libérons les potentiels.

Pour en savoir plus : www.willistowerswatson.com

GRAS SAVOYE, Société de courtage d'assurance et de réassurance
Siège Social : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion-Bouton, CS 70001, 92814 Puteaux Cedex.
Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.willistowerswatson.com/fr-FR>.
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre.
N° FR 61 311 248 637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 9. © GettyImages.com.
Gras Savoye Willis Towers Watson. Tous droits réservés.

02/06/20

willistowerswatson.com


GRAS SAVOYE
Willis Towers Watson


**Willis
Towers
Watson**